

Procès-Verbal
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du Jeudi 28 février 2013
Sous la présidence de Monsieur Bernard INGWILLER

Membres en exercice : 57

Présents ou représentés : 52

Hipp Alain, Hammann André, Schaeffer Eric, Vogler Odile, Litt Claude, Brandner René, Weiss Bernard, Klein Marcel (Ettendorf), Gross Dominique, Boisseau Catherine, Ingwiller Bernard, Pfister Georges, Kauffmann Jean-Luc, Krieger Christophe, Vollmar Laurence, Criqui Jean-Marie, Jost Jean-Louis, Lentz Patrick, Welsch Gérard, Jacob Francy, Klein Marcel (Issenhausen), Jung Pierre-Paul, Jouffroy Benoît, Maisonnasse Patrick, Lienhardt Marc, Holtzmann Yvette, Ball Christophe, Goehry Mireille, Flick Daniel, Durr Claude, Mathis Raymond, Weber Francis, Krauth Pierre-Paul, Lehmann Marie-Paule, Ruest Jean-Paul, Sutter Liliane, Weiss Claude, Ulrich Xavier, Krebs Jeannot, Hepp Jean-Denis, Bernhardt Armand, Freund Bernard, Decker Régine, Spitzer François, Hammann Jean-Georges, Dudt Werner

Absents ou excusés: 05

Beck Georges, Huck Antoine, Recht Emmanuel, Geiss Jean-François, Boisson Valérie

Pouvoirs : 06

Masse Benoît, Dettling Philippe, Hurstel Alain, Vix Jean, Muckensturm Roger, Hatt René

Secrétaire de séance : M. Litt Claude, Maire de DUNTZENHEIM

Le Président remercie l'ensemble des délégués ainsi que la presse pour leur présence. Il salue la présence de M Fileppi et de M Klein du conseil général qui vont intervenir sur le dossier « Contrat de Territoire ». Ses remerciements vont également au Maire et au Conseil Municipal de Duntzenheim qui s'occupera du service en fin de séance.

Il excuse Mme Michel, Trésorerie, qui ne peut pas assister à la rencontre de ce soir.

Le quorum pour délibérer est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président propose de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Suppression des postes non pourvus de la Communauté de Communes
- Approbation du tableau des effectifs de la Communauté de Communes
- Modification des tarifs et des cautions de la Banque de matériel intercommunal

1^{er} Point à l'ordre du jour - Approbation du Procès verbal du Conseil Communautaire du 31 janvier 2013

Le Procès-verbal du 31 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} Point à l'ordre du jour – FINANCES – approbation du compte administratif budget principal 2013

Vu l'exposé du vice-président en charge des finances,

La balance générale du compte administratif 2012 - budget principal – se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	6 237 697,36 €
Recettes	3 945 772,26 €
Déficit	2 291 925,10 €

Fonctionnement :	
Dépenses	2 122 976,23 €
Recettes	2 606 568,46 €
Excédent	483 592,23 €

Résultat net 2012 – Déficit 1 808 332,87 €

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE

- Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2012
- Le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières de l'exercice 2012 annexé au compte administratif 2012
- La liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2012 annexé au compte administratif 2012
- L'affectation des résultats

Article 001 « déficit reporté »	2 291 925,10 €
Article 002 « excédent reporté »	
Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	483 592,23 €
- Les restes à réaliser 2012

Dépenses d'investissement	474 400,00 €
Recette d'investissement	450 000,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

3^{ème} Point à l'ordre du jour - FINANCES - approbation du compte administratif budget service des ordures ménagères 2012

La balance générale du compte administratif 2012 – service ordures ménagères – se présente comme suit :

Investissement :	
Dépenses	248 582,45 €
Recettes	292 198,98 €
Excédent	43 616,53 €

Fonctionnement :	
Dépenses	1 137 412,45 €
Recettes	740 381,58 €
Déficit	397 030,87 €

Résultat net 2012 – Déficit 353 414,34 €

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE

- Le compte administratif du service des ordures ménagères de l'exercice 2012
- Le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières de l'exercice 2012 annexé au compte administratif 2012
- La liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2012 annexé au compte administratif 2012
- L'affectation des résultats

Article 001 « excédent reporté »	43 616,53 €
Article 002 « déficit reporté »	397 030,87 €

Le Président quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

4^{ème} Point à l'ordre du jour - FINANCES - approbation du compte de gestion 2012

Au vu du compte de gestion présenté par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et du budget annexe des ordures ménagères,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Vote à l'unanimité

5^{ème} Point à l'ordre du jour - FINANCES - approbation des taxes locales 2013

Vu les taux des taxes locales 2012,

Taxe Habitation	4,36%
Taxe Foncière Bâti	2,23%
Taxe Foncière Non Bâti	10,18%
Taxe Professionnelle / COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	3,84%
Taxe Professionnelle de Zone / FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE	18,45%

Vu l'avis de la commission finances, en date du 26 février 2013, qui propose une augmentation de 2 % des taxes locales,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE une augmentation de 2% des taxes locales 2013 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

51 voix pour

1 voix contre (Krauth Pierre-Paul)

6^{ème} Point à l'ordre du jour - PERSONNEL – approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 20 février 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire suivant :

Grade et fonctions	2013	2014	2015	2016	Nombre total de postes
ATTACHE	1				
EDUCATEUR APS	2				
total de postes par année	3				3

CHARGE le Président de procéder à l'information individualisée des agents contractuels qu'il emploie et de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'accès à l'emploi

AUTORISE le Président à confier au Centre de Gestion du Bas-Rhin l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du programme

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin et tout autre document administratif relatif à cette décision

Vote à l'unanimité

7^{ème} Point à l'ordre du jour - Etablissement Public Foncier Local – changement de délégué suppléant

Vu la délibération du 18 février 2010 modifiant les délégués siégeant à l'Etablissement public Foncier du Bas-Rhin,

Délégués titulaires : Messieurs DURR, FREUND, LITT et SCHAEFFER

Délégués suppléants : Madame GOEHRY, Messieurs INGWILLER, HARTER et WEBER

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE en tant que représentant de l'EPF

Délégués titulaires : Messieurs DURR, FREUND, LITT et SCHAEFFER

Délégués suppléants : Madame GOEHRY, Messieurs INGWILLER, PFISTER et WEBER

51 voix POUR

1 abstention (Pfister Georges)

8^{ème} Point à l'ordre du jour - subventions aux associations

Vu le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative,

Vu la demande des associations au titre de,

la fiche N°1 « école de formation des jeunes »

la fiche N°2 « postes de formateurs professionnels »

la fiche N°3 « aide à la formation du personnel d'encadrement bénévole des associations »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de 13 335,83 € réparties comme suit :

Nom de l'association	Fiche	critère	Montant alloué
Société tir Melsheim	1	21 enfants	210 €
Tennis club Hochfelden	3		105 €
Ecole de Musique du Pays de la Zorn	2	Août-décembre 2012	6 625,55 €
		½ poste directeur	6 395,28 €
TOTAL			13 335,83 €

51 voix POUR

1 abstention (Jost Jean-Louis)

9^{ème} Point à l'ordre du jour - Suppression des postes non pourvus de la Communauté de Communes

A ce jour, 2 postes de la filière administrative ne sont plus pourvus, il s'agit d'un poste de rédacteur et un poste d'Attaché.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression :

- ✘ - d'un poste de Rédacteur, à temps complet
- ✘ - et d'un poste d'Attaché, à temps complet

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1er mars 2013.

Vote à l'unanimité

10^{ème} Point à l'ordre du jour - Approbation du tableau des effectifs de la Communauté de Communes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à compter du 1er mars 2013, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u> Attaché territorial Adjoint administratif	Attaché Adjoint administratif de 2ème classe Adjoint administratif de 2ème classe Adjoint Administratif 1ère classe Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2 3 1 1 1	35/35ème 25/35ème 35/35ème 35/35ème 35/35ème
<u>Filière technique</u> Agent de Maîtrise Adjoint Technique	Agent de Maîtrise Principal Agent de Maîtrise Adjoint Technique 2ème classe Adjoint Technique 2ème classe Adjoint Technique 2ème classe Adjoint Technique 1ère classe	1 1 1 1 1 1	35/35ème 35/35ème 35/35ème 24/35ème 17.5/35ème 35/35ème
<u>Filière Sportive</u> Educateur des Activités Physiques et Sportives (APS)	Educateur des APS 2ème classe Educateur des APS 2ème classe	2 3	35/35ème 35/35ème
<u>Droit Privé</u> Environnement	Contrat Avenir	2	35/35ème

Vote à l'unanimité

10^{ème} Point à l'ordre du jour - modification des tarifs et des cautions de la Banque de matériel intercommunal

Vu la délibération du 11 juillet 1997 décidant de créer une banque de matériel intercommunal
Vu la délibération du 07 mai 1998 fixant les tarifs de location et le montant des cautions
Vu la délibération du 23 janvier 2003 revalorisant les tarifs de la banque de matériel intercommunal
Vu la délibération du 26 mars 2009 approuvant les tarifs du nouveau matériel

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs et les cautions de la Banque de Matériel Intercommunal
Entrée en vigueur à compter du 1^{er} mars 2013

Qté	Désignation	Tarif de location 1 ^{er} mars 2013	Cautions
5	chapiteau 7x15m	90	1000
10	tonnelle 4X4m	20	500
24	praticable 1x2m	4	500
1	sonorisation pro.	70	1000
2	sonorisation portable	35	500
8	lot de 5 grilles d'expo	10	0
1	lot de 5 panneaux d'expo	10	0
1	vidéoprojecteur + écran	10	500
30	barrière de sécurité	gratuit	0
5	panneau "route barrée"	gratuit	0
5	panneau "déviation"	gratuit	0

5	panneau "avertissement"	gratuit	0
20	cône de signalisation	gratuit	0
10	piquet de signalisation	gratuit	0

49 voix POUR

1 voix CONTRE (Krauth Pierre-Paul)

2 abstentions (Litt Claude, Brandner René)

10^{ème} Point à l'ordre du jour - Divers

Clôture de la séance 22h30

Le Président,
Bernard INGWILLER

SIGNATURES

COMMUNES	DELEGUES	FONCTION	SIGNATURE
ALTECKENDORF	HIPP Alain	Maire	
	HAMMANN André	Adjoint	
BOSENDORF	SCHAEFFER Eric	Maire	
	VOGLER Odile	Conseiller	
DUNTZENHEIM	LITT Claude	Maire	
	BRANDNER René	Adjoint	
ETTENDORF	WEISS Bernard	Adjoint	
	KLEIN Marcel	Adjoint	
GEISWILLER	BECK Georges	Maire	
	HUCK Antoine	Adjoint	
GINGSHEIM	GROSS Dominique	Maire	
	BOISSEAU Catherine	Conseillère	
GRASSENDORF	MASSE Benoît	Conseiller	
HOCHFELDEN	PFISTER Georges	Maire	
	DETTLING Philippe	Adjoint	
	KAUFFMANN J-Luc	Adjoint	
	KRIEGER Christophe	Conseiller	
	VOLLMAR Laurence	Conseillère	
HOHATZENHEIM	CRQUI Jean-Marie	Maire	
	JOST Jean Louis	Conseiller	
HOHFRANKENHEIM	HURSTEL Alain	Maire	
	LENTZ Patrick	Conseiller	
INGENHEIM	VIX Jean	Maire	
	WELSCH Gérard	Adjoint	
ISSENHAUSEN	JACOB Francy	Maire	
	KLEIN Marcel	Adjoint	
LIXHAUSEN	JUNG Pierre Paul	Maire	

	JOUFFROY Benoît	Adjoint	
MELSHEIM	MAISONNASSE Patrick	Maire	
	LIENHARDT Marc	Adjoint	
MINVERSHEIM	HOLTZMANN Yvette	Adjoint	
	BALL Christophe	Conseiller	
MITTELHAUSEN	GOEHRY Mireille	Maire	
	FLICK Daniel	Adjoint	
MUTZENHOUSE	DURR Claude	Maire	
	MATHIS Raymond	Adjoint	
RINGELDORF	WEBER Francis	Maire	
	MUCKENSTURM Roger	Adjoint	
SCHAFFHOUSE /ZORN	KRAUTH Pierre-Paul	Maire	
	RECHT Emmanuel	Conseiller	
SCHERLENHEIM	LEHMANN Marie-Paule	Maire	
	RUEST Jean Paul	Adjoint	
SCHWINDRATZHEIM	SUTTER Liliane	Maire	
	WEISS Claude	Conseiller	
	ULRICH Xavier	Adjoint	
WALTENHEIM/ZORN	KREBS Jeannot	Maire	
	HEPP Jean Denis	Adjoint	
WICKERSHEIM/WILSHAUSEN	HATT René	Maire	
	BERNHARDT Armand	Maire Délégué	
WILWISHEIM	GEISS Jean Francois	Conseiller	
	BOISSON Valérie	Conseillère	
WINGERSHEIM	FREUND Bernard	Maire	
	DECKER Régine	Adjointe	
	SPITZER François	Adjoint	
ZOEBERSDORF	HAMMANN Jean Georges	Maire	
	DUDT Werner	Adjoint	